

SÉRIE PAUL-BERNARD

Cette note est la sixième d'une série sur les inégalités réalisée en mémoire du sociologue Paul Bernard.



NOVEMBRE 2020 Note socioéconomique

Qui a accès à un revenu viable au Québec?

EVE-LYNE COUTURIER, chercheuse à l'IRIS

VIVIAN LABRIE, chercheuse associée à l'IRIS

Depuis 2015', l'IRIS publie annuellement un indicateur de ce qu'il en coûte pour vivre dignement et échapper à la pauvreté au Québec. Cet indicateur, connu sous le nom de « revenu viable », vient ainsi compléter la Mesure du panier de consommation (MPC), utilisée au Québec depuis 2009 pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Dans cette note, nous utilisons le revenu viable comme point de repère afin de mieux comprendre différentes situations de vie en deçà et au-delà ce seuil. Nous souhaitons ainsi participer aux débats de l'heure sur ce qui demande à être priorisé en matière d'accès au revenu et de réduction des inégalités, qui plus est dans un contexte d'urgence climatique.

Faits saillants

- En 2017, on estime qu'entre 17 % et 19 % de la population québécoise ne disposait pas d'un revenu viable permettant de vivre dignement et d'échapper à la pauvreté.
- O2 Le revenu viable n'est pas synonyme de classe moyenne. Environ 12% de la population québécoise se situait entre les deux.
- L'insuffisance des garanties minimales de revenu dans le système public, y compris après 65 ans, montre l'importance d'évoluer vers un accès au revenu mieux partagé.
- Faire primer l'amélioration des revenus de la population ne disposant pas d'un revenu viable sur l'amélioration des revenus de la population au-delà de la classe moyenne peut contribuer à une transition écologique juste.

Les indicateurs de faible revenu prennent de l'intérêt dans la mesure où ils permettent de situer une population en regard des ressources disponibles pour l'ensemble de la société et des différentes conditions d'accès à ce niveau de ressources. Ensemble, ces indicateurs plus ou moins arbitraires signalent des privations et des lacunes qui rendent la vie plus dure, voire invivable, sous certains seuils. Ils signalent aussi des niveaux de revenus au-delà desquels on peut espérer commencer à vivre plus dignement. Où finit la pauvreté? Où commence l'aisance? Y a-t-il des limites de niveaux de revenu en deçà et au-delà desquelles il ne faudrait pas aller pour bien vivre ensemble? Ces indicateurs peuvent nous aider à y réfléchir.

À ce sujet, le vingtième siècle nous a laissé un ensemble d'instruments, déclarations et pactes pour affirmer les droits interdépendants de notre appartenance à une commune humanité, dont le droit à un niveau de vie décent et suffisant et le droit à des protections sociales conséquentes. En y adhérant, nos sociétés ont convenu d'agir au mieux de leurs ressources disponibles pour avancer progressivement dans la réalisation de ces droits sociaux et économiques^a. Elles se sont aussi donné des moyens d'avancer dans cette direction, notamment en ayant recours aux programmes gouvernementaux, à la fiscalité et aux finances publiques comme instruments de solidarité. De même, en 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui engage à « tendre vers un Québec sans pauvreté »².

Trois mesures de faible revenu servent à suivre les situations de pauvreté au Québec depuis 2009, comme recommandé par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE)^b: la mesure du panier de consommation (MPC) pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, la mesure de faible revenu à 50 % de la médiane des revenus après impôt (MFR-50) pour les comparaisons entre régions et la mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôt (MFR-60) pour les comparaisons internationales.

On ne s'étonnera pas de la tendance des principaux acteurs gouvernementaux à aligner les mesures de lutte contre la pauvreté sur le moindre de ces trois indicateurs, qui est présentement la MPC. La MPC a ses avantages, dont celui de porter attention à ce qu'il en coûte pour vivre (ou en fait survivre) avec un panier de biens et services de

première nécessité, dit de base. Bien qu'elle serve de seuil officiel de pauvreté au Canada depuis 2019³, la MPC ne suffit pas, comme l'a affirmé puis répété le CÉPE⁴, à désigner la sortie de la pauvreté au-delà de la seule couverture des besoins de base. Ainsi, des ménages peuvent avoir un revenu qui dépasse ce seuil en vivant toujours dans la pauvreté.

Tout comme la MPC, le revenu viable calcule un panier de biens et services. Plus élevé que la MPC, qui se situe juste au-dessous du niveau présentement indiqué par la MFR-50, il vient compléter le tableau en offrant un indicateur représentant un panier de biens et services qui s'avère d'un niveau comparable à la MFR-60. Cette dernière mesure est utilisée pour se comparer aux nations industrialisées comportant le moins de personnes pauvres, dont le Québec devrait rejoindre les rangs selon la cible donnée par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans une perspective de réalisation toujours plus adéquate du droit à un niveau de vie décent et suffisant, le revenu viable peut ainsi contribuer à orienter l'action citoyenne et gouvernementale^c.

La suite de ce document explore quatre dimensions de cette contribution possible. La première partie permet d'estimer combien de gens ont accès ou non au revenu viable. La seconde tente de situer le revenu viable par rapport aux critères en usage pour l'entrée dans la classe moyenne. La troisième partie aborde la variété des choix de société en matière d'accès au revenu à partir de deux exemples qui sont comparés au revenu viable, soit le niveau minimal de revenu assuré après 65 ans, et les niveaux de revenu choisis pour quelques mesures d'urgence relatives à la crise sanitaire. La quatrième partie pose la question des planchers et des plafonds de revenu à considérer pour avancer vers des choix collectifs permettant à toutes et tous de vivre dignement.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966, www.ohchr.org/FR/ ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx, à l'article 2 (1) : « Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives ». ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, R202. Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale: Organisation internationale du travail, 2012. "« 2. Aux fins de la présente recommandation, les socles de protection sociale sont des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. 3. Reconnaissant la responsabilité générale et principale qui incombe à l'État de donner effet à la présente recommandation, les Membres devraient appliquer les principes suivants : [...] g) réalisation progressive, y compris moyennant la fixation d'objectifs et de délais [...] »

b CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, Prendre la mesure de la pauvreté, Québec, 2009, www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Avis.pdf. Le CÉPE a été mis en place à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment pour fournir de tels indicateurs.

Ces chemins d'action sont sujets à bien des débats et préoccupations (voir par exemple les questions posées par Lucie LAMARCHE sur la fiscalisation du social dans Le droit à un niveau de vie suffisant, Ligue des droits et libertés, 2020, liguedesdroits.ca/droit-protection-sociale/, ou les positions souvent prévisibles des un.e.s et des autres sur le salaire minimum et l'aide sociale, ou encore la variété des avis pour ou contre un revenu minimum garanti). Quelle est l'équilibre souhaitable des politiques économiques, des programmes sociaux, des politiques du travail et de la fiscalité, dans les évolutions à envisager pour que ces diverses composantes favorisent une société bonne à vivre et en santé, et un accès adéquat aux biens, aux services et aux revenus nécessaires pour réaliser de mieux en mieux le droit à un niveau de vie décent et suffisant? Sans entrer dans ces débats ici, on peut toutefois affirmer qu'ils nécessitent une connaissance appropriée de la répartition des revenus dans la société et des différences de niveaux de vie qui y correspondent, ne serait-ce que pour prendre la mesure des correctifs à apporter.

1. AVOIR OU NON ACCÈS À UN REVENU VIABLE

Combien de Québécois·es n'ont pas accès à un revenu viable? Combien vivent avec plus? Ces questions sont plus difficiles à résoudre qu'il n'y paraît. D'une part, le revenu viable n'est pas calculé pour l'ensemble de la population. L'IRIS calcule ce seuil spécifiquement pour trois types de ménages (une personne seule, une famille monoparentale avec un enfant en CPE, une famille de quatre, avec deux adultes et deux enfants en CPE) et pour sept municipalités (Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles). Nous n'avons pas de chiffres pour d'autres situations. Il faut donc s'en tenir à une approximation pour élargir à l'ensemble du Québec. D'autre part, n'étant pas une institution statistique officielle, l'IRIS n'a pas accès à l'ensemble des microdonnées qui pourraient faciliter le travail. Il est tout de même possible d'arriver à un ordre de grandeur : en 2017, le revenu viable tournait autour d'un point correspondant à 60 % de la médiane des revenus, ce qui laisse supposer qu'entre 17 % et 19 % de la population se retrouvait sous ce seuil.

Pour arriver à cette réponse, il faut construire un calcul à partir des divers seuils en usage et des données de 2017, qui est l'année la plus récente où l'ensemble de ces informations est disponible. Voici comment.

Si on part des mesures de revenu officiellement compilées au Québec et au Canada, on dispose des données de 2017 pour la mesure du panier de consommation (MPC) et pour la mesure de faible revenu après impôt, située à 50 % du revenu médian (MFR-50).

Le seuil le plus bas est celui de la MPC, lequel est compilé par Statistique Canada. On sait qu'en 2017 au Québec, 744 000 personnes vivaient sous le seuil de la MPC^a, ce qui correspondait à 9 % de la population⁵. Cela incluait notamment tous les ménages recevant des prestations d'aide de dernier recours (programmes Objectif emploi, Aide sociale, Solidarité sociale). On sait aussi que 11,7 % des gens vivaient sous le seuil de la MFR-50⁶ calculée pour le Québec, laquelle était légèrement plus élevée que

la MPC. On sait enfin qu'en 2017, le revenu viable pour une personne seule à Montréal (24 962 \$)⁷ se situait à 58,4 % du revenu médian pour une personne seule au Québec (42 723 \$)⁸. Pour une famille de quatre, à Montréal, le revenu viable (52 745 \$) se situait à 61,7 % du revenu médian pour un ménage de quatre personnes (85 446 \$). Autrement dit, du moins pour Montréal, qui occupait une position intermédiaire parmi les localités où le revenu viable est calculé, celui-ci se situait soit un peu au-dessous, soit un peu au-dessus du revenu ajusté^b correspondant à la MFR-60 (60 % du revenu médian ajusté après impôt). Conséquemment, en calculant le pourcentage de personnes sous le seuil de la MFR-60, on obtient une approximation raisonnable du nombre de personnes disposant de moins que le revenu viable pour vivre.

C'est là que les choses se compliquent. Si calculer le montant de la MFR-60 est une simple opération arithmétique une fois que l'on connaît le montant de la MFR-50°, cela ne nous dit pas combien de personnes sont sous ce seuil. Il faudrait évaluer ce nombre à partir d'une enquête sur le revenu. Or, ni l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), ni Statistique Canada ne publient ces chiffres.

Cette question met en évidence l'intérêt qu'il y aurait, compte tenu de son usage au Québec pour les comparaisons internationales, à ce que les institutions publiques diffusent pour la MFR-60 des données similaires à celles qui sont publiées pour la MFR-50.

En l'absence de cette réponse et des moyens pour l'obtenir, on peut référer à une compilation de Statistique Canada^d qui nous informe sur la répartition, par décile de population, du revenu après impôt dit «ajusté»^e.

Travailler avec cette compilation suppose toutefois une opération contre-intuitive quand on travaille avec des

a STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, www150.statcan.gc.ca/tr/tblr/fr/cv.action?pid=1110013501. Les données sur la MPC présentées dans cette note réfèrent à la base de calcul de 2008 qui était utilisée par Statistique Canada au moment de la publication de l'édition 2020 du revenu viable. Comme on pourra le constater en consultant l'hyperlien vers le tableau cité ici (consulté le 2020-10-28), une série supplémentaire de données a été récemment ajoutée pour la MPC à partir de nouveaux seuils, plus élevés. Ceux-ci résultent d'une révision périodique (rebasage) ayant porté sur l'année 2018. Cette nouvelle série en base 2018, qui présente conséquemment de nouveaux nombres et de nouveaux taux, deviendra progressivement la norme à partir de l'année 2018.

b Comme on le verra plus loin de façon plus détaillée, il s'agit d'un procédé permettant de comparer les revenus de ménages de taille différente.

c À défaut de disposer des données source, la médiane peut être évaluée en multipliant par deux le montant de la MFR-50, située par définition à 50 % de celle-ci. Il suffit alors de calculer le montant qui correspond à 60 % de la médiane ainsi obtenue.

d STATISTIQUE CANADA, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu. Tableau: 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301. Comme cette compilation fournit des revenus par déciles arrondis à la centaine près et qu'il faut ramener les résultats, donnés en dollars de 2018, à des résultats en dollars de 2017 pour les comparer aux autres données dont nous disposons, cela restera une approximation. Nous aurons tout de même un ordre de grandeur.

e Les seuils par type de ménage et les taux de la MFR-50 fournis par l'Institut de la statistique du Québec sont aussi établis à partir de cette même approche du revenu (Institut de la statistique du Québec,

coûts réels pour des types de ménages précis comme c'est le cas avec le revenu viable plutôt qu'avec des niveaux de revenu relatifs comme la MFR-50: il faut ajuster les revenus à la taille des ménages pour obtenir ce qu'on appelle un revenu ajusté.

Le revenu ajusté ramène les revenus des ménages à un équivalent de revenu pour un ménage d'une personne selon l'échelle d'équivalence couramment utilisée (soit la racine carrée de la taille des ménages) pour des fins de comparaison. Par exemple, si l'on souhaite comparer le niveau de revenu d'une personne seule avec celui d'une famille de quatre personnes, le revenu de la personne seule doit être comparé à celui du ménage de quatre divisé par deux (racine carrée de 4). Cela permet de tenir compte des coûts fixes qui entrent dans le coût de la vie (par exemple l'électricité ou le loyer) et des économies d'échelle quand on vit à plusieurs. Ainsi, pour un ménage d'une personne, il faut théoriquement un revenu disponible de 25 000 \$ pour disposer d'un niveau de vie comparable à celui d'un ménage de quatre personnes qui dispose de 50 000 \$.

Pour rester dans cette logique de niveaux de vie comparables, il nous faut ajuster les 21 revenus viables calculés par l'IRIS pour les trois différents types de ménages considérés dans les sept localités étudiées⁹ en les ramenant à un équivalent pour un ménage d'une personne. On obtient alors, comme le montre le tableau 1, un portrait d'ensemble de ces revenus ajustés qui varient de 21 894 \$ à 29 058 \$^a selon les localités et les types de ménages considérés.

C'est ce portrait d'ensemble qu'on retrouve au graphique I, lequel va nous permettre de situer nos quatre indicateurs de référence (MPC, MFR-50, MFR-60 et revenu viable) en lien avec la répartition de la population par décile de revenu ajusté après impôt.

Dans ce graphique, nous avons placé différents indicateurs de revenu afin de voir la distribution de la population pour chacun de ceux-ci. Nous avons commencé par

Définition(s). Faible revenu selon la mesure du faible revenu (MFR), consulté le 2020-08-12, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/cdmi.html): « Le seuil de référence de la Mesure du faible revenu (MFR) correspond à la moitié de la médiane du revenu de ménage (après impôt ou avant impôt) des particuliers de tous âges. Ce revenu est préalablement ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de particuliers par ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation. L'échelle d'équivalence utilisée dans le cadre de la MFR est la racine carrée de la taille du ménage. Une unité d'observation — ménage ou particulier — est donc considérée à faible revenu selon la MFR si son revenu de ménage ajusté est inférieur au seuil de référence. »

a Nous utilisons ici les données de 2017 afin de les comparer avec l'année où l'ensemble des autres données utilisées est disponible.

Tableau 1 Revenus viables ajustés (équivalent pour une personne) pour les 21 situations considérées par l'IRIS en 2017

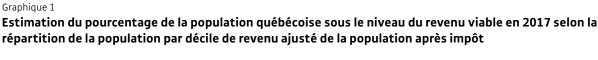
	1 personne	Famille monoparentale (1 adulte, 1 enfant)	•
Montréal	24962\$	24094\$	26 373 \$
Québec	24614\$	23 786 \$	26 030 \$
Gatineau	24 041 \$	23313\$	25857\$
Sherbrooke	22 266 \$	22186\$	25 081 \$
Saguenay	21 894 \$	26067\$	27 415 \$
Trois-Rivières	21 963 \$	21912\$	24 925 \$
Sept-Îles	29058\$	27017\$	28317\$

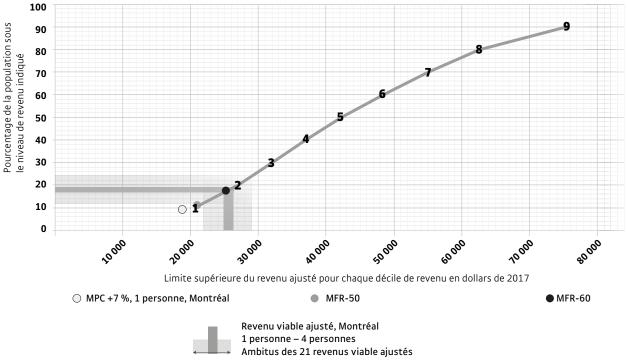
SOURCES: Hurteau, Philippe, et Nguyen, Minh, Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke, IRIS, 2017, calculs des autrices.

indiquer les limites supérieures des neuf premiers déciles de revenu^b, arrondies à la centaine de dollars près. La limite supérieure du décile 5 (42 200 \$) fournissant un revenu ajusté médian, on peut estimer à 21 100 \$ la valeur de la MFR-50°, soit 50 % de ce revenu, et à 25 300 \$ la valeur de la MFR-60, soit 60 % de la médiane. Ces montants correspondent respectivement au revenu ajusté de 10,7 % et 17,4 % de la population. On peut difficilement situer précisément la MPC dans le graphique, vu que sa valeur était inférieure à la limite supérieure du premier décile. On sait toutefois que 9 % de la population vivait sous le seuil de la MPC en 2017, ce qui nous permet de situer approximativement ce point. Afin de bien comparer ce dernier indicateur avec les déciles de revenus après impôt, nous utilisons la MPC+7 % qui permet de faire le pont entre le revenu disponible et le revenu après impôt. En effet, la MPC est calculée en fonction d'un ensemble de dépenses dans différentes catégories (panier alimentaire, panier de vêtements, logement, transport et autres besoins de base), mais certaines dépenses ne sont pas

b Par définition la limite supérieure du décile 10, le décile le plus riche, ne peut être indiquée vu qu'il n'y a pas de plafond à la croissance des revenus. Les montants pour 2017 étant donnés en dollars constants de 2018 dans le tableau de Statistique Canada, ils sont ici ramenés en dollars courants de 2017.

c Ce montant est légèrement inférieur à celui indiqué par l'Institut de la statistique du Québec (21 361 \$), lequel a évalué que 11,7 % de la population se retrouvait sous ce seuil en 2017. Des différences de précision dans les données de référence expliquent possiblement ces différences.





SOURCES: Hurteau, Philippe, et Nguyen, Minh, Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke, IRIS, 2017; Statistique Canada, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu, Tableau: 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110019301 et Indice des prix à la consommation, moyens annuel, non désaisonnalisé, Tableau 18-10-0005-01 (anciennement Tableau 326-0021), consulté le 2020-06-03, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501; calculs des autrices.

prises en compte, notamment parce qu'elles ne sont pas universelles (frais de garde, cotisations à un régime de pension de l'employeur, soins de santé non assurés, pensions alimentaires à payer, et ainsi de suite). Les statistiques sur la population sous la MPC prennent cet aspect en considération et ajustent les revenus des ménages en conséquence. Si on veut être en mesure de comparer la MPC à un revenu après impôt, il faut y ajouter 7 % en moyenne, ce qui donnerait un revenu de 18 960 \$ pour une personne seule à Montréal en 2017¹⁰.

Ces trois références étant placées, on peut ajouter les différents revenus ajustés du revenu viable, lesquels s'échelonnent entre 21 894 \$, pour une famille monoparentale d'un adulte et un enfant à Trois-Rivières, et 29 058 \$, pour une famille seule à Sept-Îles, soit des niveaux de revenu ajusté qui représentent entre 12 et 24 % de la population. Si on se concentre sur les deux situations les plus représentatives de l'ensemble de la population, soit les ménages d'une personne (24 962 \$, 16,8 % de la

population sous ce niveau de revenu ajusté) et de quatre personnes à Montréal (26 373 \$, 19,1 % de la population sous ce niveau de revenu ajusté), une fourchette se précise autour du revenu ajusté estimé pour 60 % de la médiane (25 300 \$, 17,4 % de la population sous ce niveau de revenu ajusté). Il n'est donc pas déraisonnable d'estimer qu'en 2017, entre 17 et 19 % de la population se trouvaient sous le revenu viable, soit entre 1,4 et 1,6 million de personnes sur 8,3 millions.

Cette fourchette est un simple ordre de grandeur approximatif pour l'année 2017. Elle est probablement encore valable aujourd'hui, comme le suggère l'édition 2020 du revenu viable¹¹. Elle rejoint par ailleurs des proportions évoquées dans la Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, mise de l'avant il y a vingt ans cette année par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté citoyenne, devenu depuis le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Le deuxième principe de cette proposition de loi énonçait en effet que

«l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche »^a. Appliquer un tel principe équivaudrait en somme à accorder aujourd'hui une priorité à l'amélioration des revenus de la population vivant sous le revenu viable ou tout près (et qui plus est, à la partie de cette population située sous le seuil de la MPC), par rapport à l'amélioration des revenus... de qui au juste? C'est ce que nous verrons dans la prochaine section.

2. Le revenu viable, la classe moyenne et au-delà

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté12, publiée en 2018 et officialisée en 2019, présente l'entrée dans la classe moyenne comme étant à la fois un niveau à atteindre pour la population en situation de pauvreté et le critère permettant d'apprécier le chemin à parcourir pour bâtir une société sans pauvreté. À partir de quel seuil le gouvernement considère-t-il qu'une personne ou un ménage entre dans la classe moyenne? Divers critères coexistent dans le texte fédéral. Ils sont reliés à la façon de caractériser les trois piliers de la stratégie, décrits comme suit : 1. la dignité, soit « [aider] les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux », 2. l'égalité des chances et l'inclusion, soit « [aider] les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances », 3. la résilience et la sécurité, soit « [appuyer] la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience». Certains passages semblent indiquer qu'on atteindrait la classe moyenne une fois passé le seuil de la MPC. Ailleurs, après avoir mentionné la nécessité de « réduire l'écart entre les Canadiens de la classe moyenne et ceux qui vivent dans la pauvreté, tel que mesuré par le faible revenu relatif», on mentionne qu'«il faut que la part du revenu total gagnée par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu augmente »13. Ces critères fluctuants au sein d'une même publication reflètent bien

a COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, 2000, pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf. Ce principe n'a pas été intégré deux ans plus tard dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par laquelle le gouvernement québécois a répondu à la proposition de loi citoyenne. Par ailleurs ce principe d'action est repris textuellement dans un avis récent de CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES, BAS SAINT-LAURENT portant sur les inégalités sociales (Du plomb dans les ailes. Avis sur les inégalités sociales, Septentrion, 2020).

le caractère subjectif de la notion de classe moyenne.

De leur côté, plusieurs travaux essaient de délimiter les contours de la classe moyenne en lien avec un niveau de revenu.

Par exemple, certaines études¹⁴ situent la limite inférieure de la classe moyenne à peine un peu plus haut que la MPC, à 50 % du revenu médian, ce qui correspond à la mesure de faible revenu après impôt (MFR-50) publiée par Statistique Canada et par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Ce choix se trouve cependant invalidé, du moins pour le Québec, par la mise en relation de la MPC et du revenu viable pour baliser la transition entre la couverture des besoins de base et la sortie de la pauvreté. Rappelons en effet que le Québec utilise depuis 2009 la MFR-60 pour mesurer l'atteinte de la cible donnée dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit de rejoindre les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

On a pu voir dans la section précédente que le revenu viable s'avère très proche, du moins en ce moment, du niveau de revenu évalué par la MFR-60 québécoise. Puisque cette mesure est utilisée pour se comparer à d'autres sociétés sur le plan des taux de pauvreté, on voit difficilement comment l'entrée dans une classe dite moyenne pourrait commencer sous un niveau de revenu correspondant grosso modo à la MFR-60, et donc au revenu viable. La situation pourra changer avec les bouleversements liés à la pandémie de COVID-19, lesquels pourraient déplacer la position du revenu médian par rapport à ce qu'il en coûte pour vivre. En effet, il est probable que la crise sanitaire ait un impact sur la distribution du revenu dans la population. Par exemple, si le revenu médian baisse, les seuils de la MFR-50 et de la MFR-60 baisseront conséquemment. Sans que leurs conditions ne s'améliorent, les ménages qui se trouveraient entre ces nouveaux seuils et ceux qui sont utilisés actuellement ne seraient alors plus considérés dans les taux de pauvreté reliés à ces mesures. La proximité de la MFR-60 avec le revenu viable pourrait également être affectée. Ce sera donc à suivre.

Par contre, d'autres travaux affichent un certain consensus pour faire commencer la classe moyenne à 75 % du revenu médian, comme le fait l'OCDE¹⁵. C'est ce choix que nous retiendrons ici.

Quant à la borne supérieure de la classe moyenne, les avis, plus partagés, évoquent 150 %¹⁶, voire 200 %¹⁷du revenu médian.

Le tableau 2 présente une approximation du continuum des revenus au Québec en 2017. En tenant compte de ce qui précède, nous avons retenu pour ce faire certaines bornes de niveaux de revenus ajustés après impôt. En les croisant avec la répartition de la population selon

Tableau 2 Répartition de la population dans le continuum des revenus relatifs à la médiane des revenus ajustés, Québec, 2017

Niveaux de vie considérés	% du revenu médian	% population	Revenu personne seule	Revenu 4 personnes	
Au-delà de la classe moyenne	> 150 %	19 %	> 63 300 \$	> 126 600 \$	
Classe moyenne	75 % - 150 %	51 %	31 700 \$ - 63 300 \$	63400 \$ - 126 600 \$	
Sortie de la pauvreté* et faible revenu	60 % - 75 %	12 %	25 300 \$ - 31 700 \$	50600\$-63400\$	
Pauvreté au-dessus de la cou- verture des besoins de base	50 % - 60 %	7 %	21 100 \$ - 25 300 \$	42 200 \$ - 50 600 \$	
Pauvreté autour et au-dessous de la couverture des besoins de base	< 50 %	11 %**	< 21 100 \$	< 42 200 \$	
Population totale	< 50 %	100 %	< 21 100 \$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

^{*} À Montréal, en 2017, le revenu viable correspondait à environ 59 % du revenu médian pour les personnes seules et à environ 62 % du revenu médian pour les ménages de quatre personnes

SOURCES: Statistique Canada, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu. Tableau: 11-10-0193-01 (anciennement CANSIM 206-0032), consulté le 2020-06-01, www.t50.statcan.gc.ca/tt/tbl1/fr/cv.ac-tion?pid=1110019301 et Indice des prix à la consommation, moyens annuels, non désaisonnalisé, Tableau 18-10-0005-01 (anciennement Tableau 326-0021), consulté le 2020-06-03, www.t50.statcan.gc.ca/tt/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501; calculs des autrices.

les déciles de revenu ajustés présentée au graphique 1, nous parvenons à extrapoler le pourcentage de population pour chaque catégorie.

On peut tirer trois observations de cette compilation.

Tout d'abord, on peut estimer que 30 % de la population québécoise disposait en 2017 d'un revenu se situant en dessous de 75 % de la médiane, et donc en deçà de ce qui sert couramment de critère d'entrée dans la classe moyenne. Notre compilation permet de ventiler ces situations de faible revenu comme suit : environ 11 % de la population autour (entre le seuil de la MPC et celui de la MFR-50) ou en dessous du critère de couverture des besoins de base fourni par la MPC, environ 7 % de la population en situation de pauvreté tout en couvrant ses besoins de base et environ 12 % de la population à faible revenu tout en étant sortie de la pauvreté selon les critères donnés par la MFR-60 et le revenu viable. Il subsisterait donc un espace de faible revenu entre la sortie de la pauvreté telle que repérée par le revenu viable, aux alentours de 60 % de la médiane, et l'entrée dans la classe moyenne, à 75 % de la médiane.

Ensuite, la classe dite moyenne regrouperait 51 % de la population si on considère cette catégorie comme étant contenue dans la fourchette située entre 75 % et 150 % du revenu médian. Considérant que cette classe moyenne

inclut une gamme de niveaux de revenus très large au centre du continuum des revenus, on peut difficilement inférer de ce regroupement qu'il représente des conditions socioéconomiques homogènes^a.

Au-delà de cette fourchette, on peut estimer que 19 % de la population possède un revenu supérieur à 150 % du revenu médian, soit une proportion relativement similaire à celle trouvée plus tôt pour la population vivant avec moins que le revenu viable. L'absence de borne supérieure pour le dixième décile de revenu ajusté ne nous permet pas d'estimer quelle proportion de ce 19 % de la population se situe entre 150 % et 200 % du revenu médian et quelle proportion se situe au-delà de cette limite, vu que la borne supérieure du neuvième décile (75 600 \$) s'arrête avant (à environ 179 % du revenu médian). Par ailleurs une

^{**} Dont 9 % sous le seuil de la couverture des besoins de base, telle qu'indiquée par la MPC.

a Une simulation effectuée en Gaspésie en 2016 (Vivian LABRIE, Un rendez-vous gaspésien sur les inégalités : les niveaux de vie par déciles vus par une centaine de personnes, IRIS, iris-recherche.qc.ca/publications/gaspesie) a plutôt laissé voir cette partie du continuum des revenus comme un espace de transition où on passerait du sentiment d'une certaine précarité à celui d'une certaine aisance, grosso modo autour d'un seuil correspondant à deux fois celui de la MPC. Autrement dit, si cette observation se confirmait plus largement, on pourrait aussi envisager le continuum des revenus sous l'angle binaire de l'expérience plus ou moins intense d'une situation de précarité ou d'aisance ressentie.

compilation effectuée en 2019 par Elmer Van der Vlugt et Nicolas Zorn dans le cadre d'une étude sur la classe moyenne québécoise apporte un éclairage complémentaire sur cette partie du continuum¹⁸. Selon cette étude^a, 21 % de la population québécoise se trouvait en 2017 au-dessus de 150 % du revenu médian. De ce 21 %, 13 % de la population se trouvait entre 150 % et 200 % du revenu médian et 8 % de la population, au-dessus de 200 % du revenu médian.

Or, le continuum des revenus ne s'arrête pas à 200 % du revenu médian. Dans le système économique et politique actuel, il ne rencontre pas de limite formelle et pourrait théoriquement croître jusqu'à l'infini.

Les choix faits au Québec et au Canada de tendre vers des sociétés sans pauvreté et l'importance du chemin à parcourir dans cette direction posent une question de fond que la pandémie de COVID-19 illustre à merveille en raison des impacts sociétaux des salaires souvent trop bas des salarié-e-s accomplissant des tâches pourtant essentielles. Ne serait-il pas en effet souhaitable, voire impératif, de prioriser la couverture des besoins de base et l'amélioration des normes minimales du travail dans les politiques du revenu¹⁹ au bénéfice des personnes au bas de l'échelle des revenus, quitte à limiter la croissance des revenus au sommet de cette échelle, et ce pour des raisons tant sociales qu'environnementales²⁰?

Comment évoluer vers une telle position alors que la propension des systèmes économiques et politiques actuels est plutôt de favoriser l'augmentation des hauts revenus aux dépens de la couverture des besoins de base, comme l'a montré l'IRIS en 2016²¹ ainsi que dans une mise à jour récente²²?

3. Des choix de société auxquels réfléchir pour un accès au revenu mieux partagé : le cas des personnes âgées et celui des mesures d'urgence

L'édition 2020 du revenu viable²³ permet de comparer diverses situations de vie à cet indicateur qui estime un revenu après impôt autorisant un niveau de vie digne et exempt de pauvreté. On y apprend par exemple que, pour une personne seule vivant à Montréal, le revenu viable est évalué à 27 947 \$ et que, sans surprise, le salaire minimum à temps plein (35 heures par semaine à 13,10 \$, soit 21 597 \$

après impôt et transferts) ne permet pas de l'atteindre. Il faut plutôt un salaire horaire de 18 \$ pour y arriver. Il est davantage surprenant d'apprendre qu'une personne de 65 ans recevant la garantie de revenu minimale à la retraite, soit la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), devrait travailler en plus l'équivalent de 15 heures par semaine au salaire minimum pour atteindre ce revenu viable.

On comprend mieux alors pourquoi, selon Statistique Canada en 2018, près de 50 % des personnes de 60 ans et plus qui se maintenaient sur le marché du travail le faisaient par nécessité²⁴.

Dans le tableau 3, adapté d'un tableau figurant dans l'édition 2020 du revenu viable²⁵, on constate que le revenu disponible minimal garanti pour une personne de 65 ans sans autre revenu en 2020 est de 19 944 \$²⁶. Ce revenu, qui se situe juste au-dessus du seuil de la MPC pour une personne seule à Montréal, reste, par ailleurs, bien en dessous de la mesure de faible revenu à 50 % du revenu médian (MFR-50). Pourtant, tel que l'indique cette édition du revenu viable, 14,8 % des aîné·e·s au Québec vivent sous ce dernier seuil et 3,5 % sous le seuil de la MPC.

Est-ce qu'une personne de 65 ans et plus devant vivre en 2020 à Montréal avec 19 944 \$ par an peut se considérer comme étant « sortie » de la pauvreté? C'est ce que suggère le choix fait par le gouvernement fédéral de considérer la MPC comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il semble toutefois plus avisé de s'en tenir à la position du Québec, qui se sert plutôt de ce seuil pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base.

Ceci étant dit, combien faudra-t-il à cette personne pour pouvoir vivre dignement et jouir de conditions de vie exemptes de pauvreté? Prenons deux cas de figure : la personne qui habite seule dans un appartement, et celle qui choisit d'aller en résidence pour aîné·e·s (RPA). Dans le premier exemple, on peut partir du revenu viable pour une personne seule. Certaines dépenses demeureront les mêmes (comme le loyer), certaines seront un peu réduites (comme le transport en commun) alors que d'autres seront plus élevées (comme les soins de santé non-assurables). En 2018, une note de l'IRIS27 avait estimé que ces changements étaient relativement marginaux. Un retour sur les chiffres de cette publication permet de voir que le revenu viable pour les personnes âgées serait d'environ 5 % plus bas que pour l'ensemble de la population. Pour Montréal, il se situerait donc à 26 550 \$ pour une personne seule. Dans le deuxième exemple, nous utiliserons les données du dernier recensement des RPA mené par la SCHL²⁸. On estime qu'en

a Selon van der Vlugt et Zorn, 31 % de la population vivrait sous 75 % du revenu médian, 48 % entre 75 % et 150 % du revenu médian, et 21 % au-dessus de 150 % du revenu médian. L'étude utilise des données provenant d'une commande particulière à Statistique Canada, ce qui peut expliquer les légères différences de répartition observées.

Tableau 3
Situations de vie pour une personne seule à Montréal en 2020

Revenus après impôt et seuils de référence	\$	% de la MPC	% de la MPC+ 7 %	% du revenu viable	% du revenu médian Qc	% du revenu médian Canada
Seuil de sortie du crédit pour la solidarité	52 976	281 %	263 %	190 %	117 %	106 %
Seuil de sortie du crédit pour la TPS	46 487	247 %	231 %	166 %	103 %	93 %
Revenu médian Québec	45 180	240 %	224 %	162 %	100 %	90 %
Salaire minimum, 35 heures/semaine, 65 ans*	32 791	174 %	163 %	117 %	73 %	66 %
→>Préposé·e à 3 368 \$ par mois **	31 865	169 %	158 %	114 %	71 %	
Revenu viable	27 948	148 %	139 %	100 %	62 %	56 %
Salaire minimum, 15 heures/semaine, 65 ans*	27 734	147 %	138 %	99 %	61 %	56 %
Salaire 18 \$/heure, 35 heures/semaine	27 231	145 %	135 %	97 %	60 %	55 %
MFR-60 Québec	27 108	144 %	135 %	97 %	60 %	54 %
Salaire 15 \$/heure, 35 heures/semaine	23 624	126 %	117 %	85 %	52 %	47 %
→> Niveau de la PCU ramené sur un an**	22 788	121 %	113 %	82 %	50 %	47 %
MFR-50 Québec	22 590	120 %	112 %	81 %	50 %	45 %
Salaire minimum, 35 heures/semaine*	21 597	115 %	107 %	77 %	48 %	43 %
MPC+7 %	20 139	107 %	100 %	72 %	45 %	40 %
Pension de la sécurité de vieillesse + Supplément de revenu garanti, 65 ans	19 944	106 %	99 %	71 %	44 %	40 %
MPC	18 821	100 %	93 %	67 %	42 %	38 %
Solidarité sociale de longue durée	16 431	87 %	82 %	59 %	36 %	33 %
Solidarité sociale	14 967	80 %	74 %	54 %	33 %	30 %
Objectif emploi (développement des compétences)	13 311	71 %	66 %	48 %	29 %	27 %
Objectif emploi (autres modalités)	12 171	65 %	60 %	44 %	27 %	24 %
Contraintes temporaires à l'emploi	11 847	63 %	59 %	42 %	26 %	24 %
Aide sociale de base	10 191	54 %	51 %	36 %	23 %	20 %
Objectif emploi (sanction maximale)	8 007	43 %	40 %	29 %	18 %	16 %

Salaire minimum du 1^{er} mai 2020.

SOURCES: Institut de la statistique du Québec, Seuils du faible revenu, MPC, selon le type de collectivité rurale ou urbaine et la taille de l'unité familiale, Québec, 2010-2017, 15 novembre 2019; Statistique Canada, Tableau 11-10-0232-01, Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017, 15 novembre 2019; Statistique Canada, Tableau 11-10-0232-01, Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenus et la taille du ménage, consulté le 16 février 2020, et Tableau : 18-10-0004-01, Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé (consulté le 16 février 2020); Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Nouveaux montants des prestations, Programme d'aide sociale/Programme objectif emploi, et Programme de solidarité sociale, en vigueur le 1^{et} janvier 2020, Programme objectif emploi, mise à jour du 7 novembre 2019 (www.quebec.ca/emploi/programme-objectif-emploi/#c4141) et communiqué de presse du 20 décembre 2019 sur la hausse du «Salaire minimum à compter du 1^{et} mai 2020» LégisQuébec, Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, article 177.41, consulté le 16 février 2020; Gouvernement du Canada, «Questions et réponses sur la prestation canadienne d'urgence», consulté le 6 novembre 2020, www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html; Marie-Michèle Sioui, «Québec songe à nationaliser des CHSLD privés», Le Devoir, 25 avril 2020, www.ledevoir.com/politique/quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril ; calculs des autrices.

^{**} Mesures d'urgence liées à la crise sanitaire.

2019^a, le loyer moyen pour une chambre individuelle s'élevait à 1666 \$ pour l'ensemble du Québec, ce qui correspondait à 19992 \$ pour l'année entière. La situation était encore pire pour les personnes qui souhaitent se loger à Montréal ou à Gatineau où le loyer moyen d'une chambre individuelle atteignait respectivement 1 900 \$ et 1960 \$ par mois. Même si certains services peuvent être inclus dans le contrat de location, par exemple des repas, du ménage ou une connexion internet, d'autres frais peuvent être chargés en plus du loyer, et certaines dépenses en sont complètement exclues et demeurent à la charge des résident·e·s. On peut par exemple penser aux vêtements ou au transport, ou encore à certains frais associés au loisir ou à la santé. On aurait donc tort de tenir pour acquis que toutes les dépenses des aîné·e·s en RPA sont comprises dans leur loyer. La situation est encore plus critique pour les personnes en perte d'autonomie. Certains services essentiels d'assistance ou de soins peuvent rapidement grever leur budget. En 2019, la moyenne des loyers pour les places avec soins assidus était de 3 280 \$ par mois²⁹. À la lumière de ces chiffres, même en tenant compte d'un crédit d'impôt pour maintien à domicile accordé après 70 ans30, il est évident que le revenu disponible minimal garanti pour une personne de 65 ans sans autre revenu ne correspond pas à un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté. D'où une forte incitation pour les aîné·e·s à maintenir des revenus de travail supplémentaires, voire à retarder de quelques années leur inscription à la sécurité de la vieillesse pour se garantir de meilleures prestations après 70 ans.

Par ailleurs, en venant bouleverser les règles du jeu habituelles, la crise socioéconomique provoquée par la pandémie de COVID-19 montre qu'il est possible de penser et d'agir autrement. L'introduction temporaire au printemps 2020 par le gouvernement canadien, au nom de la nécessité³¹, de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), maintenant transformée en Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), provoque une remise en question32 de l'échelle habituelle des valeurs en ce qui concerne notre rapport à l'emploi, au revenu et aux solidarités nécessaires pour bien vivre ensemble. Versée pendant un an à une personne seule, elle serait plus élevée après impôt et transferts (22 788 \$) que la MPC (18 821 \$), même supplémentée de 7 % pour estimer un revenu après impôt correspondant (20139\$), tout en étant moindre que le revenu habituel de bien des travailleurs et travailleuses. Cette générosité relative de la PCU explique, en partie, ce qui a amené le gouvernement québécois à bonifier les salaires d'une partie d'entre eux et elles par un Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE). L'introduction par le même gouvernement québécois, au nom cette fois d'un besoin de maind'œuvre, d'importantes augmentations salariales pour les préposé·e·s aux bénéficiaires, permet aussi des observations intéressantes. Maintenues sur une période d'un an, celles-ci conduiraient à un revenu après impôt de 31 865 \$ selon l'annonce du 24 avril 2020³³ (21,28 \$ l'heure, 777 \$ brut par semaine et 3 368 \$ par mois), soit un revenu supérieur au revenu viable pour une personne seule dans pratiquement toutes les localités étudiées par l'IRIS.

En comparaison, bien peu d'aménagements auront été dirigés vers les personnes sans emploi disposant des protections sociales minimales comme l'aide sociale, ce qui montre le caractère arbitraire de ces soubresauts dans l'échelle sociale des valeurs et les distinctions toujours en cours entre « [l]es pauvres et les méritants »³⁴.

Alors que le Québec et le Canada ont maintenant tous deux signifié leur intention d'évoluer vers une société sans pauvreté et moins inégalitaire, la pandémie est venue nous rappeler certaines de nos incohérences : salaires trop bas des travailleurs et travailleuses essentiels, services essentiels non dispensés, besoins essentiels non couverts de personnes âgées en résidence, protections d'urgence plus élevées que certains salaires ne permettant pas la couverture de besoins essentiels, et ainsi de suite. En offrant un repère de ce qu'il peut en coûter pour s'assurer une vie digne, exempte de pauvreté, le revenu viable peut contribuer à résoudre ces incohérences, notamment lorsqu'il est couplé avec la MPC utilisée comme repère de ce qu'il peut en coûter pour couvrir ses besoins de base^b.

4. Pour un plafond social et environnemental aux revenus élevés

Dans l'échelle des inégalités sociales, l'expérience et l'attention des un·e·s et des autres vont varier en fonction de la place occupée. Le cumul des obstacles et des avantages rencontrés sur un parcours ne sera pas le même et pourra venir renforcer les dynamiques de système qui produisent et reproduisent les inégalités, avec des dispositifs qui aident les un·e·s, mais nuisent aux autres³5. En fait, comme l'ont affirmé un jour des personnes en situation de pauvreté, cette échelle sociale ressemble souvent plutôt à des escaliers roulants³6 qui vont dans des

a Bien qu'il s'agisse d'un recensement, ce ne sont pas l'ensemble des RPA qui ont répondu à cette question.

b On retrouve ici les indicateurs possibles d'une revendication citoyenne persistante des vingt dernières années : des protections sociales qui couvrent les besoins de base, des normes minimales du travail qui font sortir de la pauvreté quand on travaille à temps plein, et des services publics de qualité.

directions opposées: s'il est facile pour les un·e·s d'améliorer un revenu déjà élevé dans un escalier qui roule vers le haut, de leur côté, les plus pauvres devront peiner à contre-courant dans un escalier qui roule vers le bas³⁷. Cet effet systémique est facilement perdu de vue quand on a ne vit pas dans la pauvreté.

Une question peut alors se poser : le retour à la normale serait-il un retour à une situation intenable qui se reproduisait depuis déjà trop longtemps³⁸? Cette question est présentement posée de bien des façons, et elle est mise en lien, à juste titre, avec l'autre crise à laquelle nous sommes confronté·e·s: l'urgence climatique. Un récent document d'Oxfam en a donné un exemple saisissant en indiquant que le 10 % le plus riche de la population mondiale était responsable de 52 % des émissions de CO depuis 1990, ce qui avait déjà épuisé 31 % du budget carbone mondial allouable entre 1990 et 2030 pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 ° C39. Si la question de la transformation de modèles pris pour acquis se pose beaucoup, les représentations offrant une alternative au paradigme de l'échelle sociale ne courent pas les rues. En voici une qui peut aider à voir autrement pour agir autrement.

En 2012, Kate Raworth et Oxfam International ont mis de l'avant le principe d'un « espace sûr et juste pour l'humanité » 40, à visualiser comme une sorte d'anneau, ou un « beigne », où personne n'est « dans le trou » et où tout le monde reste à l'intérieur de limites viables pour l'environnement. Elle permet d'intégrer dans un ensemble plus large de préoccupations les questions de planchers et de plafonds de revenus abordées dans la présente note, les enjeux sociaux et environnementaux se rejoignant sur trois priorités qui correspondent aussi à des préoccupations portées par l'IRIS⁴¹:

- 1. Une vision intégrée : il faut tenir compte à la fois des droits humains qui construisent le plancher social et d'un plafond environnemental à respecter en s'assurant que l'économie soit structurée et gérée de manière à rendre cette interconnexion possible^a.
- 2. Une reconcentration des priorités économiques : l'activité économique ne peut plus être détachée de ses effets sur la société et l'environnement. Ces préoccupations doivent plutôt devenir le point de départ des politiques économiques afin de s'assurer que nos actions, collectives et individuelles, mènent à une amélioration globale, ici comme ailleurs. Pour revenir à l'image de Kate Raworth : il faut travailler à ce que

- l'ensemble de l'humanité s'inscrive dans un espace sûr et juste, à l'intérieur de l'anneau.
- 3. D'autres instruments de mesure que le PIB : si on veut représenter le monde plus fidèlement, on ne doit pas se limiter à des indicateurs monétaires comme le PIB. Il devient impératif de prendre en considération les effets sociaux et environnementaux de l'activité économique et de développer des instruments et des mesures pour en suivre l'évolution⁴².

Cette approche d'un monde inscrit dans des limites sociales et environnementales^b fait son chemin. Récemment, la ville d'Amsterdam⁴³ a choisi de s'en servir comme socle pour déterminer son approche de la relance économique post-COVID 19. Un inventaire des domaines sous-approvisionnés par rapport au modèle de l'anneau a été préparé. On prévoit y donner suite avec l'objectif d'atteindre l'équilibre voulu d'ici 2050. Plus de deux cent projets sont envisagés pour y contribuer, dont « des changements dans le traitement des déchets domestiques par la ville, des efforts pour contrer le gaspillage alimentaire, des constructions plus durables et une attention particulière portée à la réutilisation des produits non nécessaires⁴⁴».

Conclusion

Le revenu viable est un indicateur utile qui permet de comparer des situations de revenus et voir si elles permettent une vie décente. On peut maintenant dire qu'entre 17 % et 19 % de la population n'atteint pas ce seuil. Il s'agit d'une situation préoccupante sur laquelle il faut agir par les politiques publiques et les programmes de soutien au revenu. Les réalités des personnes touchées varient énormément, mais une attention particulière devrait être portée à celles des personnes qui n'ont pas accès au niveau de revenu nécessaire pour couvrir leurs besoins de base et à celles des personnes âgées qui n'ont pour seuls revenus

a Renouer avec une certaine planification économique pourrait être un pas en ce sens. Voir DUFOUR, Mathieu et Audrey LAURIN-LAMOTHE, Un projet de planification démocratique pour le Québec, IRIS, 21 mai 2020, iris-recherche.qc.ca/publications/planif-democratique.

Kate Raworth a poursuivi ensuite ce travail de modélisation notamment dans un ouvrage sur les transitions économiques à opérer au vingt et unième siècle (La théorie du donut : l'économie de demain en 7 principes, publié chez Plon en 2018). Pour penser en économiste du vingt et unième siècle, il faudrait en somme : 1. «Changer le but », soit passer du PIB vers « une boussole radicalement nouvelle » qui « pointe vers un avenir qui pourrait satisfaire les besoins de chacun, en préservant le monde vivant dont nous dépendons tous » ; 2. « Prendre en compte l'ensemble du tableau », soit passer du « marché autonome à l'Économie intégrée » ; 3. «Cultiver la nature humaine», soit passer de «l'homme économique rationnel aux humains sociaux adaptables»; 4. «Mieux connaître les systèmes », soit passer de « l'équilibre mécanique à la complexité dynamique»; 5. «Redessiner pour redistribuer», soit passer de «la croissance aplanira tout ça » au « distributif à dessein » ; 6. « Créer pour régénérer », soit passer de « la croissance nettoiera tout ça » au « design régénératif »; 7. « Être agnostique en matière de croissance » plutôt que d'y être « accro ». On peut suivre ses travaux sur son site www.kateraworth.com/.

que les programmes publics de garantie de revenu.

On le voit bien, qu'il s'agisse de faire évoluer l'échelle des statuts socioéconomiques vers un modèle plus organique en priorisant l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population en regard de celle des revenus du cinquième le plus riche, ou qu'il s'agisse de déterminer des planchers de revenu à consolider pour pouvoir bien vivre ensemble, des repères concrets sont nécessaires. La mesure du panier de consommation (MPC), pour assurer l'essentiel, et le revenu viable, pour une vie digne exempte de pauvreté, offrent de tels repères pour faire évoluer nos imaginaires de la vie ensemble. Qui sait si ces mesures ne pourraient pas offrir aussi des références pour approcher la difficile question des plafonds de revenus ?45 Jusqu'à quel niveau un revenu reste-t-il soutenable et souhaitable, tant pour la cohésion nécessaire pour faire société dans de plus justes milieux, que pour la suite de notre aventure commune sur la planète Terre?

Bien des débats s'annoncent sur les choix de société qui se présentent à nous à la lumière de l'expérience inédite de cette crise sanitaire sur fond de crise environnementale : priorités sociales, énergétiques et économiques, recadrages du rapport entre travail et revenu, fiscalité et finances publiques, garanties de revenu et protections sociales, rôles des secteurs publics, privés, communautaires et informels, consommation et modes de vie, pour en nommer quelques-uns. Déterminer l'essentiel et le viable doit en faire partie. Autant intégrer l'habitude de se reporter à ce qu'il en coûte pour vivre plutôt que de s'en tenir seulement à une distance convenue d'un revenu médian, d'autant plus que celle-ci peut varier selon les circonstances et qu'elle variera probablement à la suite de la pandémie et des changements aux règles du jeu qu'elle provoque.

Notes de fin

- Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015, IRIS, 27 avril 2015, iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2015. Il est à noter que l'expression « revenu viable » a été introduite dans l'édition 2018 de cet indicateur.
- 2 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q. Chapitre L-7, LégisQuébec, 2002, legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ ShowDoc/cs/L-7.
- 3 Loi concernant la réduction de la pauvreté, intégrée au projet de loi budgétaire C-97 (Loi no 1 d'exécution du budget de 2019 [L.C. 2019, ch. 29), laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_29/page-1.html).
- 4 CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, op. cit., p. 31, et Céline BELLOT, dans CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: État de situation 2018, Québec, 2019, p. 1, www. mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf.
- 5 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Taux de faible revenu, MPC, particuliers, Québec, 2010-2017, 15 novembre 2019, Voir www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_allp_1_8_13_0_.htm.
- 6 Ibid.
- Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke, IRIS, 2017, iris-recherche. qc.ca/publications/salaire-viable2017.
- 8 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017, 15 novembre 2019, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsmfr_qcapi_.htm.
- 9 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, op. cit.
- 10 Guy FRÉCHET, Pierre LANCTÔT, et Alexandre MORIN, Du revenu après impôt au revenu aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC), Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2010, www. mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf).
- 11 Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGYEN, Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus, IRIS, 6 mai 2020, iris-recherche. qc.ca/publications/revenuviable2020.
- 12 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, Une chance pour tous, 2018, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html.
- 13 Ibid., p. 38.
- 14 Janet GORNICK, et Nathaniel JOHNSON, Income Inequality in Rich Countries: Examining Changes in Economic Disparities, Items, Insights from the Social Sciences, Social Science Research Council, 2020-05-02, items.ssrc.org/what-is-inequality/income-inequality-in-rich-countries-examining-changes-in-economic-disparities/.
- **15** OCDE, Sous pression: la classe moyenne en perte de vitesse, 2019, www. oecd-ilibrary.org/content/publication/2b47d7a4-fr.
- 16 François DELORME, Suzie ST-CERNY, et Luc GODBOUT, La classe moyenne au Québec s'érode-t-elle vraiment? Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 2014, cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2014-04_la_classe_moyenne_au_quebec.pdf.
- 17 OCDE, op. cit.

- 18 Elmer Van der VLUGT et Nicolas ZORN, La classe moyenne québécoise: en meilleure santé que celle du reste du Canada, Observatoire québécois des inégalités, 2019, www.observatoiredesinegalites. com/fr/classe-moyenne-septembre-2019.
- 19 Mathieu DUFOUR, et Audrey LAURIN-LAMOTHE, Un projet de planification démocratique pour le Québec, IRIS, iris-recherche.qc.ca/ publications/planif-democratique.
- 20 KEMPF, Hervé, Comment les riches détruisent la planète, Seuil, Paris. 2007.
- 21 Simon TREMBLAY-PEPIN et Vivian LABRIE, Le déficit humain imposé aux plus pauvres, IRIS, 2016, iris-recherche.qc.ca/publications/deficit-humain.
- 22 Simon TREMBLAY-PEPIN, Y a-t-il eu une réduction de pauvreté et des inégalités au Québec entre 2012 et 2017?, IRIS, octobre 2020, iris-recherche.qc.ca/publications/pauvrete-inegalites-quebec-2012-2017.
- 23 Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGYEN, op. cit.
- 24 Texte collectif, «La contagion n'a pas d'âge », Le Devoir, 2020-05-04, p. A6, www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/578223/la-contagion-n-a-pas-d-age.
- **25** Eve-Lyne COUTURIER, Vivian LABRIE et Minh NGUYEN, op. cit., p. 16.
- **26** Ministère des Finances, Revenu disponible, 2018 à 2020 [Outil de calcul], consulté le 2020-02-11, www.budget.finances.gouv. qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp.
- 27 Eve-Lyne COUTURIER, Évolution des statistiques sur les retraites, IRIS, 9 mai 2018, iris-recherche.qc.ca/publications/retraite.
- 28 SCHL, Rapport sur les résidences pour personnes âgées. Québec, 2019, www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/seniors-housing-report.
- 29 SCHL, op. cit., p. 3.
- 30 Voir Francis VAILLES, Maintien à domicile des aînés : l'aide fiscale incite plutôt à déménager! La Presse, 2020-05-29, www. lapresse.ca/affaires/economie/2020-05-29/ maintien-a-domicile-des-aines-l-aide-fiscale-incite-plutot-ademenager.
- **31** Marie VASTEL, « Trudeau se défend d'avoir été trop généreux », Le Devoir, 2020-05-15, www.ledevoir.com/politique/canada/578940/coronavirus-point-de-presse-trudeau-14-mai.
- 32 Hélène BUZETTI, « La subvention salariale prolongée de trois mois », Le Devoir, 2020-05-16, www.ledevoir.com/politique/canada/579059/justin-trudeau-fait-le-point-sur-la-pandemie-aucanada. Voir aussi cet avis sur la question : Normand PÉPIN, Samuel-Élie LESAGE, et France BERNIER, « Des analyses simplistes des effets de la PCU », Le Devoir, 2020-08-01, www. ledevoir.com/opinion/idees/583419/coronavirus-quand-les-lieux-communs-tiennent-lieu-d-analyse-a-propos-de-la-pcu.
- 33 Marie-Michèle SIOUI, « Québec songe à nationaliser des CHSLD privés », Le Devoir, 2020-04-25, www.ledevoir.com/politique/ quebec/577668/point-de-presse-legault-24-avril.
- 34 Aurélie LANCTÔT, « Les pauvres et les méritants ». Le Devoir, 2020-06-19, www.ledevoir.com/opinion/chroniques/581120/ les-pauvres-et-les-meritants.

- **35** Pour un regard plus circonstancié, voir notamment CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES, BASSAINT-LAURENT, op. cit.
- 36 Métaphore d'abord publiée dans une déclaration intitulée «Le droit de nos droits» présentée en 2003 à des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec par des personnes en situation de pauvreté (COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, Le droit de nos droits, La soupe au caillou, 145, 24 octobre 2003, 1-2, pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/bull145.pdf). Voir aussi Vivian LABRIE, Un atelier sur les inégalités avec la métaphore des escaliers roulants, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques de santé, 2011, www.ccnpps.ca/102/Publications.ccnpps?id_article=635.
- 37 Voir par exemple ce communiqué conjoint du Collectif pour un Québec sans pauvreté, de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, et de la Société québécoise de la déficience intellectuelle. (2020, 2020-10-01). COVID-19: Le gouvernement québécois doit accorder une aide d'urgence aux personnes assistées sociales, 2020-10-01, www.pauvrete.qc.ca/covid-19-le-gouvernement-quebecois-doit-accorder-une-aidedurgence-aux-personnes-assistees-sociales/.
- **38** COMITÉ RÉGIONAL DU 1ER MAI, Pas de retour à l'Anormal, RÉPAC 03-12, 2020-05-01, repac.org/pas-de-retour-a-lanormal/.
- 39 Tim GORE, Combattre les inégalités des émissions de CO2, La justice climatique au cœur de la reprise post COVID-19, Oxfam, 2020, www.oxfam.org/fr/publications/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2.
- **40** Kate RAWORTH, Un espace sûr et juste pour l'humanité. Le concept du «donut», Oxfam International, 2012, www.oxfam.org/fr/rapports/ un-espace-sur-et-juste-pour-lhumanite et oi-files-d8-prod. s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/ dp-a-safe-and-just-space-for-humanity-130212-fr_3.pdf.
- **41** Ihid
- 42 Le budget carbone développé par l'IRIS en 2015 pourrait être de ceux-là (Renaud GIGNAC, Le budget carbone du Québec, IRIS, iris-recherche.qc.ca/publications/budgetcarbone), tout comme le revenu viable.
- 43 « Relance. Pour sauver son économie, la ville d'Amsterdam mise sur la théorie du donut », Le Courrier International, 9 avril 2020, www.courrierinternational.com/article/ relance-pour-sauver-son-economie-la-ville-damsterdam-mise-sur-la-theorie-du-donut.
- 44 Ibid
- 45 Mathieu DUFOUR et Audrey LAURIN-LAMOTHE, op. cit.



INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7 514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-925112-09-9 PDF ISBN 978-2-925112-10-5 L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.